

Tests de conformité des objets destinés au contact des aliments : IANESCO, 1^{er} labo en France reconnu pour certaines compétences



IANESCO, situé à Poitiers, devient le 1^{er} labo reconnu en France pour ses compétences concernant la recherche de certaines substances organiques dans les objets destinés au contact alimentaire : phtalates (plastifiants les plus utilisés au monde), antioxydants et amines aromatiques primaires.

Cette reconnaissance va lui permettre de développer ses activités et offrir aux fabricants et utilisateurs de ces matériaux / emballages, une assurance supplémentaire des résultats de conformité.

Importance de la réglementation régissant les tests de conformité à réaliser sur les matériaux

Tous les matériaux et objets destinés au contact des denrées alimentaires sont testés avant leur mise sur le marché (obligation du règlement CE n°1935/2004). Cela concerne aussi bien les récipients et ustensiles de cuisine (assiettes, cocottes...) que les emballages et les matériaux utilisés dans les industries agroalimentaires (tuyaux, joints, cuves...).

Le but des tests de migration est de vérifier l'inertie des matériaux plastiques à l'égard des aliments afin d'écartier tout danger pour la santé humaine, toute modification inacceptable de la composition de l'aliment.

Le contrôle de l'inertie et les tests à réaliser par des laboratoires spécialisés, sont fonction de la nature du matériau, la nature de l'aliment, la température, la durée de contact entre le matériau et l'aliment et les conditions d'utilisation. Par exemple, les essais pour des pièces de friteuse seront réalisés avec de l'huile d'olive à 175°C.



La reconnaissance du COFRAC : très utile pour les fabricants et utilisateurs des matériaux

Les tests de migration à réaliser sont décrits dans des normes françaises ou internationales. Le COFRAC (Comité Français d'Accréditation, structure unique en France et indépendante) a pour mission de vérifier que les laboratoires d'essais respectent les protocoles en vigueur (compétence technique) mais également qu'ils travaillent dans le bon respect des règles de qualité (compétence organisationnelle).

En d'autres termes, l'accréditation COFRAC assure aux fabricants et utilisateurs des matériaux que les résultats d'essais fournis par les laboratoires sont fiables.

Cette reconnaissance a une portée internationale et « *cette nouvelle accréditation va permettre au laboratoire d'accroître ses activités* » dicit Régis BRUNET, Directeur de IANESCO.



Le laboratoire IANESCO à la pointe des essais

IANESCO, association indépendante basée à Poitiers depuis presque 60 ans et accréditée par le COFRAC depuis 1996 (sous le n°1-07 31), aide les industriels à appréhender la complexité de la réglementation française et européenne dans le domaine des matériaux. Plus de 30000 essais de migration (globale et spécifique) sont effectués par an. Ses conseils, particulièrement appréciés par ses clients, constituent l'une de ses forces.

*A propos de IANESCO : laboratoire de 67 personnes, situé à Poitiers dans des locaux neufs de 2600 m², équipé des derniers outils analytiques de pointe (HPLC-MS-MS, ICP-MS, GC-MS...). Prestations de prélèvements, analyses, conseils et études dans 2 domaines d'activités : **environnement** (eau, air, sol, déchet, boue, sédiment) et **matériaux au contact des aliments** (plastique, céramique, verre, caoutchouc, papier...).*

Contact presse : Annaïck PAPE – a.pape@ianesco.fr – 05-49-44-76-29 – www.ianesco.fr